

**COMMUNE**  
**DE QUINTIN**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 25 novembre 2021**

Département des Côtes d'Armor

Convocation du :	19 novembre 2021
Date d'affichage :	19 novembre 2021
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	15
Votants :	20

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération n° 2021/11/54 (nomenclature 7.10)**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

**Étaient présents :**

CARRO Nicolas - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - COISY Thierry - POISSON François - LE BRIS Isabelle - QUEMARD Bertrand - MORIN Sabine - LE FUR Corentin - REPERANT Thibault-HELLARD Hugo - LE BUHAN Erwan - GUILLEMOT Sébastien.

**Absents excusés :** LE CHANU Fabienne, BOQUEHO Stéphanie, CHATTARD-GISSEROT Thibault, HAMON Jean-Paul, AUBRY Charlène, RUEN Pauline.

**Procuration :**

LE CHANU Fabienne à LE BRIS Isabelle ;  
BOQUEHO Stéphanie à AUBRY Isabelle ;  
CHATTARD-GISSEROT Thibault à THERIN Emmanuel ;  
HAMON Jean-Paul à CARRO Nicolas ;  
AUBRY Charlène à GUILLOU-COROUGE Françoise

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur POISSON François.

**Objet : Tarifs 2022.**

Rapporteur : Nicolas CARRO

Le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs communaux qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder la gratuité des locations des salles communales aux associations locales quintinaises dans le cadre de leurs activités associatives ;

Envoyé en préfecture le 01/12/2021

Reçu en préfecture le 01/12/2021

Affiché le **1 DEC. 2021**

ID : 022-212202626-20211125-2021\_11\_54-DE

- de fixer comme suit les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

<b>SALLES DE SPORTS</b>			
		<b>2022</b>	
<i>Tarif horaire</i>	<b>salles</b>	<b>Montant €/h</b>	<b>Caution (forfait €)</b>
Complexe sportif	Gymnastique E Le Jean	16,40 €	500,00 €
	Raquettes E Le Jean	16,40 €	
	Salle de réunion E Le Jean	10,40 €	
	Terrain Jean de Bagneux	103,00 €	
	Terrain du Volozen	51,60 €	
	Salle Guy Bazin	25,80 €	
Vau de Gouët	Gymnase	22,60 €	
	Salle de réunion	10,40 €	
	Terrain	51,60 €	
Tournemine	Dojo	16,40 €	
Espace Municipal Sport Adresse	Salle de sports adresse	16,40 €	
Tarif nettoyage		41,20 €	

Envoyé en préfecture le 01/12/2021

Reçu en préfecture le 01/12/2021

Affiché le **1 DEC. 2021**

ID : 022-212202626-20211125-2021\_11\_54-DE

## LOYERS

<i>Désignation</i>	2022
Loyers Turpin (ferme des côtes)	Selon barème Chambre Agriculture
<b>Logements municipaux</b> Nouveaux baux à compter du 1er janvier - Indexé sur IRL 1er Trim N-1 Participation aux charges de fioul en fonction des consommations et surface du logement	3,22€ mensuel/m <sup>2</sup> IRL 130,69/ 1er Trim 2021
Loyer atelier relais (fixé dans le bail)	152 €

## Salles pour les associations non quintinaises

<i>Désignation</i>	2022
Salle de Réunion Hôtel Poulain (1er ou 2ème étage) et Mairie (Salon d'Honneur et salle du Conseil)	Demi journée 32,00 €
	Journée 53,60 €
Chapelle Saint-Yves Mise à disposition à la journée	Sans chauffage 36,00 €
	Avec chauffage 87,60 €
Caution	200,00 €

Envoyé en préfecture le 01/12/2021

Reçu en préfecture le 01/12/2021

Affiché le 1 DEC. 2021

ID : 022-212202626-20211125-2021\_11\_54-DE

## Occupation du domaine public

	<i>Désignation</i>	2022
Commerces fixes	Terrasses, chevalet... - Tarif symbolique pour l'année	1,00 €
Commerces ambulants	Droits de place sur les marchés - passager par ml et par jour	1,00 €
	Droits de place sur les marchés - abonné par ml et par jour	0,55 €
	Droits de place sur le marché bio du samedi - abonné par ml et par jour	0,20 €
	Droits de place hors marché - par jour	4,10 €
Animations	Droits de place forains, cirques... par jour	50,80 €
	Associations (au titre de l'animation)	Gratuit
Droits de place lors des festivités	Festival des Chanteurs de rue : prix ml non couvert	8,00 €
	Vide-grenier du 1er mai : prix ml par jour	3,00 €
	Autres fêtes communales et vide-grenier : prix ml par jour	3,50 €
	Fête des Tisserands (Marché de l'artisanat)	4,50 €
Droits de place avec électricité	Redevance supplémentaire sauf éclairage (non reversée aux associations) : prix par jour	0,50 €

## Cimetière

<i>Désignation</i>	2022
Concession caveau 2,53m2 (divisible par 3) pour 15 ans pour 30 ans	153,00 € 306,00 €
Concession tombe pleine terre 2m2 (divisible par 3) pour 15 ans pour 30 ans	120,00 € 240,00 €
Caveautin 50*50 (divisible par 3) pour 15 ans pour 30 ans	354,00 € 708,00 €
Vacation opération funéraire	20,00 €

Divisible par 3 : 2/3 pour la mairie et 1/3 pour le CCAS

## Publications

<i>Désignation</i>	2022
56 x 50 mm	87,00 €
119 x 35 mm	158,00 €
86 x 50 mm	179,00 €
86 x 100 mm	229,00 €
180 x 80 mm	321,00 €
1/2 page	528,00 €
page entière	913,00 €
Envoi du bulletin municipal mensuel (1 <sup>ère</sup> délibération 2010/94)	10,00 €
Distribution du bulletin municipal, base de 18h/mois	SMIC horaire

Envoyé en préfecture le 01/12/2021

Reçu en préfecture le 01/12/2021

Affiché le 1 DEC. 2021

ID : 022-212202626-20211125-2021\_11\_54-DE

## Espace multimédia

<i>Désignation</i>	2022
Impression A4 monochrome	0,50 €
Copie couleur	1,00 €
Forfait copies monochrome qte 50	12,90 €
Forfait copies couleur qte 25	12,90 €
Usagers informatiques "libre-service" autonomes	gratuit
Usagers ponctuels aidés à l'heure	3,00 €
Abonnement à 20 h d'accompagnement sur 6 mois	41,20 €
Location espace multimédia nu : demi-journée	32,00 €
Location espace multimédia nu : journée	53,60 €
Location espace multimédia équipé en ordinateurs par jour	126,00 €
Location espace cybercommune Point Formation : par jour et par personne (1 <sup>ère</sup> délibération du 15 décembre 2011 n° 79)	3,00 €

## Voirie

<i>Désignation</i>		2022
Voirie	Réalisation de bateau	Bordure (45€ ml), enrobé (40 € m2) et engravure (15 € ml)
	Location de la balayeuse avec un agent communal	154 € / heure

## Matériels et Divers

<i>Désignation</i>	<b>2022</b>
Barrière : mise à disposition, l'unité : prix par jour	3,25 €
Grille d'exposition : mise à disposition, l'unité : prix par jour	2,85 €
Table : mise à disposition, l'unité : prix par jour	3,25 €
Banc : mise à disposition, l'unité : prix par jour	1,65 €
Fauteuil ou chaise : mise à disposition, l'unité : prix par jour	1,85 €
Transport à titre exceptionnel (camion +1 agent) : coût par trajet	51,60 €
Vente de corde de bois (la corde, à débiter)	74,20 €
Equipements sportifs : cartes, badges ou clés d'accès - renouvellement suite perte ou détérioration	20,60 €
Gobelets réutilisables	1,00 €
Panneaux (*2) : forfait pour 2 jours*	15,00 €
Panneaux (*2) : forfait pour 7 jours*	40,00 €
Forfait transport (livraison et reprise) des panneaux **	15,00 €
Caution location panneaux	150,00 €

\* non appliqués aux quintinais: particuliers ou personnes morales

L'ensemble de ces tarifs concernant les panneaux ne s'appliquent pas aux associations quintinaises.

Les conditions d'application de location des panneaux sont définies par le règlement.

Ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire

Nicolas CARRO.

